



Bilan de compétences

Financement employeur

Objectifs



- Un bilan de compétences vous permet de prendre des décisions éclairées sur la suite de votre parcours en tenant compte de votre situation et profil, vos environnements, motivations et aspirations
- Vous aboutissez, avec l'accompagnement de votre conseiller, à un plan d'action construit et détaillé

Accompagnement personnalisé



- Avant votre bilan vous réalisez un entretien avec votre conseiller pour définir un contenu personnalisé
- Il vous propose des outils et méthodes adaptés à votre profil et vos besoins

Durée et déroulement



- 24h de bilan réparties sur 3 à 4 mois en fonction de vos disponibilités
- Des entretiens d'une durée de 2 à 3h
- Des temps de travail personnel
- Un entretien de suivi 6 mois après votre bilan
- Démarrage sous 8 jours à compter de l'accord de votre financement
- Modalités au choix, en distanciel et/ou en présentiel

Faire le point sur sa situation professionnelle

Se connaître, cibler ses intérêts personnels

Définir ses valeurs, ses attentes, ses priorités au travail

Identifier et valoriser ses compétences

Connaître le marché de l'emploi, découvrir des métiers

Imaginer des pistes en interne

Travailler sur un nouveau projet professionnel

→ Pour un devis personnalisé, merci de nous contacter : accueil@cibc33.fr

Un bilan de compétences au CIBC 33 c'est :

- Le respect des valeurs de **transparence**, de **confidentialité**, une **posture de non-jugement**
- **Une équipe salariée pluridisciplinaire et qualifiée** avec une **double expertise** : l'accompagnement des parcours professionnels et la maîtrise des évolutions des métiers, et du marché du travail
- **Des conseillers formés aux méthodes d'entretien**, à **l'approche stratégique d'aide à la décision**
- **Des outils fiables et reconnus** : techniques d'analyse de l'expérience, outils d'analyse de la compétence, portefeuille de compétences, questionnaires et tests d'orientation, et plateforme pédagogique Moovebox®
- **Des travaux personnels tutorés** : préparation des séances, recherches accompagnées, réalisation d'enquêtes ou d'immersion auprès de professionnels

Pour tous nos bilans, 3 phases :

Le bilan de compétences est une démarche spécifique garantie par le code du travail (Art. R6313-4 à R6313-8).

1

La première phase vous permet de :

- Analyser **vos parcours** et **vos situations**
- Définir **un programme personnalisé** adapté à **vos objectifs**

2

La deuxième phase, centrée sur **l'investigation**, vous permet de :

- Identifier **vos compétences, connaissances** et **qualités professionnelles**
- Définir **vos motivations, intérêts** et **zones de confort**
- Définir **vos valeurs professionnelles**
- Explorer le marché de l'emploi
- Étudier **de nouvelles hypothèses** et préciser **des pistes**

3

Enfin, la phase de conclusion vous permet de préparer votre projet :

- **Valider un ou des projets professionnels et de formation**
- Définir **les actions** à mettre en œuvre pour attendre **vos objectifs**
- Identifier **les dispositifs d'aide** et **les acteurs locaux** pour vous aider dans la poursuite de ces objectifs
- Mettre en place **le plan d'action personnel**

Contact : accueil@cibc33.fr - 05 57 54 25 00



Tous nos sites et prestations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Une question sur l'accessibilité de nos accompagnements ?

Contactez notre référent handicap à l'adresse suivante : referenthandicap@cibc33.fr



et votre vie s'active